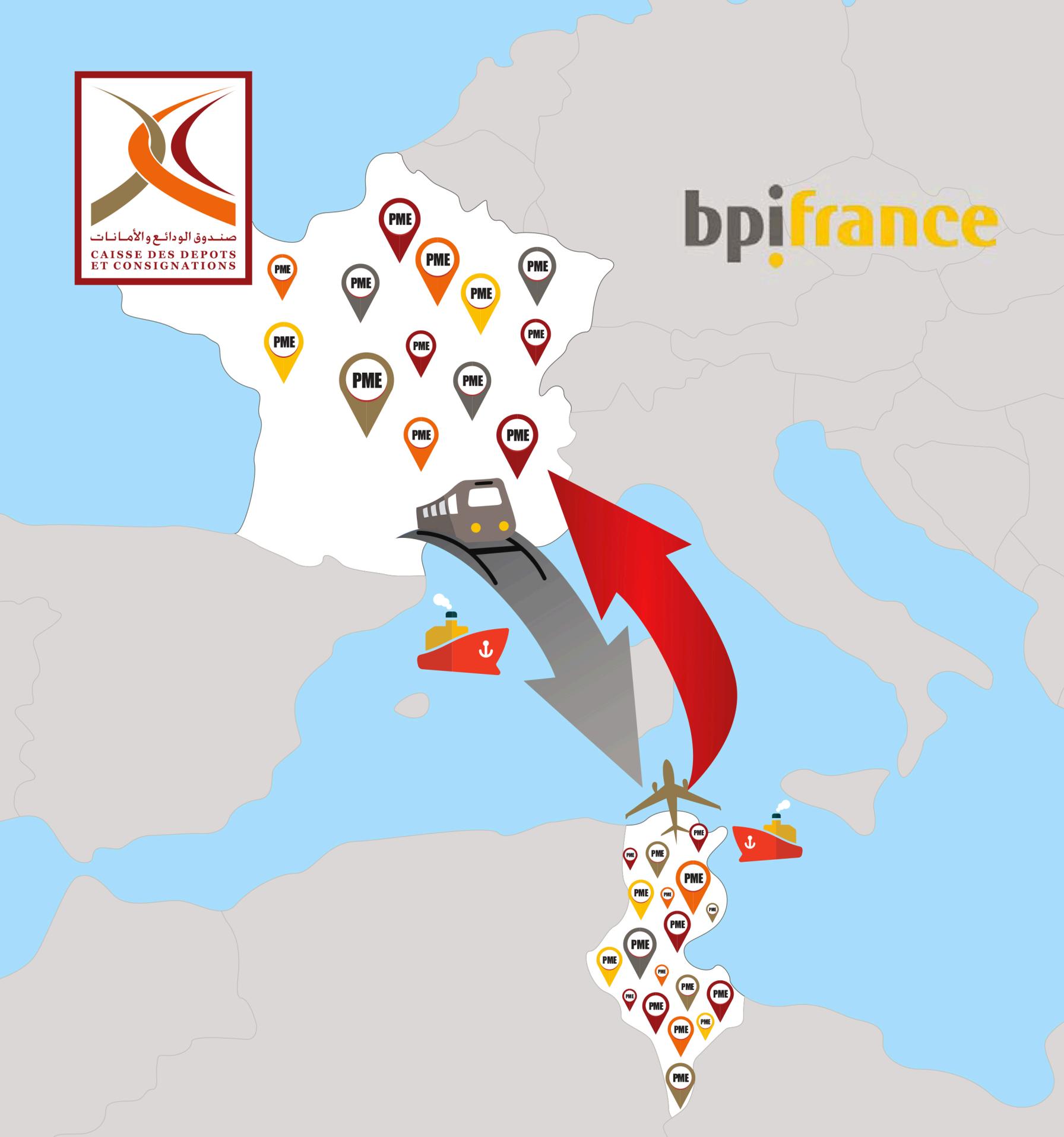




bpi**france**



**FONDS DE CO-LOCALISATION FRANCO-TUNISIEN**



## **PRÉSENTATION**

La Caisse des Dépôts et Consignations de Tunisie et la Bpifrance, se sont accordées sur l'opportunité de créer un fonds de capital investissement Franco-Tunisien, d'une taille de 20 Millions d'Euros, destiné au soutien des PME tunisiennes et/ou françaises et à amplifier les relations commerciales bilatérales.

Ce projet de fonds devra permettre aux entreprises tunisiennes et/ou françaises de consolider leurs projets de développement et leurs positions concurrentielles sur le long terme.

Ceci favorisera idéalement des partenariats commerciaux et industriels équilibrés et pérennes dans un premier temps et permettra par la suite de partager des actions concrètes dans certaines zones de marché spécifiques.

Cette démarche devrait avoir un impact positif sur le tissu des PME en croissance ce qui leur permettrait de doubler voire de tripler de taille en quelques années. Cette initiative aura également pour finalité de privilégier les opérations de croissance externes.

Les entreprises ainsi accompagnées disposeront de nombreux atouts pour la réussite et la pérennité de leur développement aussi bien en France qu'en Tunisie :

- Une double immersion économique au cœur de l'Europe-Méditerranée ;
- Un accès direct aux marchés d'Europe et d'Afrique, à proximité du Moyen-Orient ;
- Un large réservoir de débouchés commerciaux, de compétences de conception et d'innovation et de main d'œuvre qualifiée ;
- Des liens historiques et une réelle proximité culturelle, entre la Tunisie et la France ;
- Un engagement des pouvoirs publics pour aider les « exportateurs conquérants » à engager une expansion rapide, rentable et robuste sur les marchés internationaux d'Europe, d'Afrique et du Moyen-Orient.

Une démarche de co-localisation pourra être retenue. Elle renvoie essentiellement à une démarche coopérative consistant à externaliser, auprès d'une main d'œuvre qualifiée, des fragments de la chaîne de valeur dans des pays voisins dont les coûts sont moindres et avec lesquels les complémentarités sont évidentes.

Ce modèle coopératif permet d'envisager (i) une plus grande stabilité des débouchés du côté des fabricants, (ii) une professionnalisation de la main d'œuvre (iii) des importations de biens intermédiaires et des équipements de qualité, à l'origine d'un avantage de coût pour l'industrie du pays donneur d'ordre. Dans ce modèle, le donneur d'ordre conserve la conception et l'assemblage tout en réalisant de la coproduction de fragments de sa propre production.

*élargir leurs territoires et diversifier leurs portefeuilles clients.*

## STRATÉGIE

### *1. Entreprises cibles / stades*

Le Fonds s'inscrit dans une optique de développement des relations économiques entre la France et la Tunisie. A travers le financement de PME françaises et tunisiennes à fort potentiel de croissance, ces dernières se verraient développer leurs activités respectivement en Tunisie et en France, mais aussi en Afrique, au Moyen-Orient et en Europe.

A cet effet, les entreprises françaises/tunisiennes ciblées sont :

- i. Les sociétés situées en France/Tunisie qui devront démontrer leur capacité à développer voire à renforcer un Lien durable avec la Tunisie ; ou encore
- ii. Les sociétés situées en dehors de la France / Tunisie et qui :
  - (a) ont la majorité de leur activité, actifs ou employés en France/ Tunisie, ou
  - (b) sous réserve de l'accord des membres du Comité Consultatif, démontrent leur capacité à développer un Lien avec la France/ Tunisie.

Des critères économiques et financiers précis devront être recherchés dans la démarche de sélection des PME, parmi lesquels :

- Des Entreprises avec un minimum d'1 Million d'Euros de chiffre d'affaires;
- Disposant d'un fort potentiel de développement ;
- Animées par des dirigeants dynamiques ;
- Généralement innovantes ;
- Recherchant des capitaux et un accompagnement international concret.

Le Fonds ne saurait limiter sa stratégie d'investissement à de jeunes entreprises.

Les entreprises françaises et tunisiennes dans lesquelles le fonds investirait devront également démontrer une capacité à développer ou à renforcer des relations avec des partenaires issus des deux pays respectifs. En ce sens, différents modes de coopération devront être envisagés :

- Partenariats industriels ;
- Partenariats commerciaux ;
- Partenariats de recherche et développement ;
- Développement conjoint à l'international (Europe, Afrique et Moyen-Orient).

## 2. Structuration et termes de référence du fonds

Le fonds est un fonds de droit français sous forme de FPCI (fonds professionnel en capital investissement) domicilié en France.

Taille du fonds	20 Millions d'Euros
Forme juridique	FPCI de droit français
Durée de vie du fonds	10 ans prorogeable de 2 années
Régions d'investissement	Tunisie France
Promoteurs de fonds	La Caisse des Dépôts et Consignations Tunisienne (CDC) Bpifrance
Gestionnaire et conseiller	La société SIPAREX agréée par l'AMF en sa qualité de société de gestion de portefeuille pour le compte de tiers (N° GP 97084) et une société du Groupe AFRICINVEST agréée par le CMF.
Sièges du gestionnaire et conseiller	<b>SIPAREX :</b> Personne à contacter : Mr Nicolas Eshermann Adresse : sis à 139, rue Vendôme 69477 Lyon, Tél : 00 33 4 72 83 23 23 Fax : 00 33 4 72 83 23 00 Email : n.eschermann@siparex.com <b>AFRICINVEST :</b> Personne à contacter : Mr Aziz Mebarek Adresse : sis à immeuble Integra, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Tél : 00 216 71 189 800 Fax : 00 216 189 850 Email : aziz.mebarek@africinvest.com
Domiciliation du fonds	FRANCE
Comité de surveillance	Le comité de surveillance sera composé d'un représentant de la CDC et d'un représentant de la Bpifrance.
Commissaire aux comptes	KPMG Audit (France)
Dépositaire	Caceis Bank France